

COMPTE-RENDU
DES DELIBERATIONS

L'An deux mille dix-sept, le Mercredi 11 Octobre à dix-huit Heures, le Conseil Communautaire, s'est réuni à la Salle du Châtelet de Brebières, conformément à l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 2 du règlement intérieur, sous la Présidence de M. Pierre GEORGET, Président, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 5 Octobre 2017, laquelle convocation a été affichée au siège de la Communauté et transmise pour affichage dans les communes membres.

Étaient présents :

M. Norbert GROBELNY, M. Jean-Pierre LESTOCARD, M. Daniel GAY, M. Michel HOUSAU, Mme Edwige MARCZYSHYN, M. Serge DERET, Mme Réjane LIBERT, M. Hervé NAGLIK, M. Christian MERCIER, M. Fernand CROCFER, Mme Agnès LAGEAT, M. Jean-Pierre HECQUET (à compter du point n°17/M10/127), Mme Jocelyne CIESLAK, M. Nicolas CICORIA, Mme Sylvie LEGROS, M. Alain COPLO, Mme Christine LIBERAL, M. Jean-Pierre MOREAU, Mme Nathalie POTEAU, M. Dominique BLARY, M. Bernard BEAUCAMP, M. Dominique BERTOUT, Mme Françoise WARLOP, M. Marc CAMPBELL, M. Stéphane TONELLE, Mme Sylvie PONCHAUX, M. Gilbert THERON, M. Elie MERCHEZ, M. Régis BAES, M. André LACROIX, M. Michel VOLANTI, M. Jean-Marie HERMANT, Mme Valérie RATTE, M. Patrick DEREGNAUCOURT, M. Philippe DUBUS, M. Denis SENECHAL, M. Michel ROUSSEAU, M. Georges HOUZIAUX, M. Francis DEGAND, M. Jacques PETIT, M. Michel HOUVENAEGHEL, M. Gilles PINTIAUX, Mme Marie-Christine GUENOT, M. Jean-François LEMAIRE, M. Eric ROUSSEL, M. André ANJORAND, M. Bernard BATESTI, M. Bernard TRANNIN, M. Jean-Luc LEROUX, M. Rodrigue MROZ, M. Gérard CRUTEL, M. Didier DRUBAY, Mme Anne-Sophie DEROUBAIX, M. Guy de SAINT-AUBERT, M. Jean-Charles DUPAS, M. Francis RIGAUT, M. Pascal DEFONTE, M. Bernard MAYEUX, M. Yves LEGROS, M. Christian THIEVET, M. Pierre GEORGET, Mme Catherine VESIEZ, M. Michel DEBAVELAERE, Mme Sylviane DURAK, M. Francis RICHARD, Mme Sylvie JONIAUX,

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Luc BOYER, (pouvoir à Mme Agnès LAGEAT), M. Jean-Pierre HECQUET, (pouvoir à Mme Jocelyne CIESLAK, jusqu'au point n°17/M10/126), M. Jean - Marcel DUMONT (pouvoir à M. Pierre GEORGET), M. Xavier PLATEL (pouvoir à M. Michel VOLANTI), Mme Annick DANIEL (pouvoir à M. Michel DEBAVELAERE), M. Pierre DECOURRIERE (pouvoir à Mme Sylviane DURAK),

Absents représentés :

M. Jean-Louis CAPIEZ, représenté par M. Elie MERCHEZ,

Absents excusés :

M. Eric MORELLE,
M. Jean-Pierre LEGER,

M. Stéphane TONELLE est désigné Secrétaire de Séance.

1°) Extrait délibération n°17/M10/113 - Adoption du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 29 juin 2017

Sur la proposition de Monsieur le Président, Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 29 juin 2017

2°) Extrait délibération n°17/M10/114 –Adoption du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 21 juillet 2017

Sur la proposition de Monsieur le Président, Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 21 juillet 2017

3°) Extrait délibération n°17/M10/115 – Motion en faveur du maintien du dispositif des contrats aidés

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DEMANDE le maintien du dispositif des contrats aidés.

4°) Extrait délibération n°17/M10/116 – Modification des statuts de la Communauté de Communes – Intégration de la « GEMAPI » au titre des compétences obligatoires

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la modification statutaire, en vue d'y inscrire à compter du 1^{er} janvier 2018, au titre des compétences obligatoires : « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement »

5°) Extrait délibération n°17/M10/117 – Délibération récapitulative des délégations du conseil communautaire au Président et au Bureau

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE les délégations au Président et au Bureau

6°) Extrait délibération n°17/M10/118 – Personnel communautaire – Modification du tableau des effectifs

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la modification du tableau des effectifs

7°) Extrait délibération n°17/M10/119 – Location à la société TRABET d'une parcelle située sur la Commune de Vitry-en-Artois

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **ACCEPTE** de conclure avec la société TRABET une convention d'occupation précaire pour la location d'une partie de la parcelle cadastrée section ZD n°129 sur la Commune de Vitry-en-Artois, pour 2 000 m² ; **FIXE** le tarif de location à 416,67 euros HT par mois ; **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire, et notamment la convention correspondante.

8°) Extrait délibération n°17/M10/120 - Modification des statuts du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets (SYMEVAD) afin d'étendre la compétence traitement au haut de quai de déchèterie et transformation en syndicat mixte à la carte

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** les modifications des statuts du Syndicat tels qu'annexés à la présente délibération.

9°) Extrait délibération n°17/M10/121 - Modification du règlement intérieur des déchèteries : Modalités d'accès des véhicules utilitaires

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, à la majorité absolue (2 votes contre),

- **APPROUVE** la modification du règlement intérieur des déchèteries
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents s'y rapportant.

10°) Extrait délibération n°17/M10/122 – Création du Syndicat Mixte Eau 62

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue (1 vote pour),

N'APPROUVE PAS l'adhésion de la Communauté de Communes OSARTIS MARQUION au Syndicat Mixte EAU 62

11°) Extrait délibération n°17/M10/123 – Modification des statuts du SIDEN SIAN

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue (4 abstentions), **APPROUVE** les modifications des statuts du Syndicat tels qu'annexés à la présente délibération.

12°) Extrait délibération n°17/M10/124 – Mise à disposition d'un local pour le Conseil de l'Ordre des architectes du Nord-Pas-de-Calais

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTE** la mise à disposition à titre gratuit de la salle de réunion située à l'annexe de Vitry en Artois pour Mme Sylvie Dhalluin, architecte, dans le cadre de l'expérimentation « La Permanence Architecturale » **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

13°) Extrait délibération n°17/M10/125 – Approbation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Brebières

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, **APPROUVE** la modification simplifiée du PLU de la Commune de Brebières, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document concernant cette affaire.

14) Extrait délibération n°17/M10/126 - Bilan de la concertation et arrêt-projet du plan local d'urbanisme de la commune de Torquesne

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** le bilan de la concertation **DECIDE** d'arrêter le projet de PLU de la commune de Torquesne

15°) Extrait délibération n°17/M10/127 – Nouvelles conventions d'accès à l'espace aqualudique pour les établissements scolaires, Associations, Instituts, Comités d'entreprise, ALSH

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité

16°) Extrait délibération n°17/M10/128 – Espace Aqualudique Aquatis - Tarifs applicables aux comités d'entreprise

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité **APPROUVE** les tarifs applicables aux comités d'entreprise.

17°) Extrait délibération n°17/M10/129 – Espace Aqualudique Aquatis - Proposition de paiement en trois fois pour les abonnements Bronze, Silver et Gold

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité **APPROUVE** les statuts de la Communauté de Communes Osartis Marquion tel qu'annexés à la présente délibération,

18°) Extrait délibération n°17/M10/130 – Convention de résidence entre la Communauté de Communes et l'artiste en résidence Julien Podevin

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de résidence fixant les modalités financières et juridiques de l'accueil de l'artiste en résidence, Julien Poidevin.

19°) Extrait délibération n°17/M10/131 – contrat de location d'un gîte meublé pour le logement de l'artiste en résidence, Julien Poidevin

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat de location du gîte meublé, pour un montant de 1050€/mois. Ce contrat sera annexé à la convention de résidence

20°) Extrait délibération n°17/M10/132 – Contrat d'exposition pour les expositions réalisées dans le cadre de la résidence de Julien Poidevin

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat d'exposition fixant les modalités financières et juridiques de l'organisation des expositions. Ce contrat est conclu entre la Communauté de Communes Osartis-Marquion et l'artiste en résidence. Il sera annexé à la convention de résidence

21°) Extrait délibération n°17/M10/133 – convention tripartite entre la Communauté de Communes Osartis-Marquion, l'artiste en résidence et la structure d'accueil pour les modalités d'accueil d'une exposition

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat fixant les modalités financières et juridiques d'accueil d'une exposition par une structure. Cette convention est conclue entre la Communauté de Communes Osartis-Marquion, l'artiste et la structure d'accueil de l'exposition et sera annexée au contrat d'exposition correspondant

22°) Extrait délibération n°17/M10/134 – convention de résidence entre la Communauté de Communes et l'artiste en résidence Maud Leroy de la Compagnie Versus

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de résidence fixant les modalités financières et juridiques de l'accueil de l'artiste en résidence, Maud Leroy.

23°) Extrait délibération n°17/M10/135 – Contrat de location d'un gîte meublé pour le logement de l'artiste en résidence, Maud Leroy

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat de location du gîte meublé, pour un montant de 1050€/mois. Ce contrat sera annexé à la convention de résidence

24°) Extrait délibération n°17/M10/136 – Subvention sollicitée auprès du Conseil départemental pour la mise en place du projet lecture publique « nature »

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental pour l'année 2018 d'un montant de 1 683 € pour la mise en place du projet « Nature » et à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

25°) Extrait délibération n°17/M10/137 – Conventionnement avec la compagnie On Off dans le cadre de l'aide au fonctionnement allouée par le Conseil départemental du Pas-de-Calais

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Président à conclure une convention de partenariat fixant une participation financière annuelle de 5 000 € par la Communauté de Communes et à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

26°) Extrait délibération n°17/M10/138 – Exonération des locaux à usage industriel et commerciaux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères au titre de l'année 2018

le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux **figurant sur les listes annexées à la présente délibération, au titre de l'année 2018,**

CHARGE Monsieur le Président à notifier cette décision aux services préfectoraux,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

27°) Extrait délibération n°17/M10/139 – Budget Annexe 2018 - Service de Soins Infirmiers à domicile

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue (1 abstention), **APPROUVE** le budget prévisionnel du Service de « Soins Infirmiers à Domicile » au titre de l'année 2018

28°) Extrait délibération n°17/M10/140 – Cotisation au Syndicat Mixte du SAGE de l'Escaut pour l'année 2017

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le versement de cette participation au Syndicat Mixte du SAGE de l'Escaut au titre du SAGE, prévu au Budget Primitif 2017, pour un montant de 348,75 €,

29°) Extrait délibération n°17/M10/141 – Initiative Grand Arras : cotisation et participation financière pour l'année 2017
Le Conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE l'adhésion de la Communauté de Communes à Initiative Grand Arras pour l'année 2017, fixée à hauteur de 600 euros par an et en fonction du nombre d'habitants de la Communauté, soit 21 120,50 euros (42 241 habitants x 0,50€).

30°) Extrait délibération n°17/M10/142 – UNCCAS et UDCCAS - Cotisation 2017

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ACCEPTE de renouveler pour l'année 2017 les adhésions à l'UNCCAS et à l'UDCCAS. Montant des adhésions : 1105.93€ pour l'UNCCAS et 633€ pour l'UDCCAS

DIT que les crédits sont prévus au Budget.

31°) Extrait délibération n°17/M10/143 – Décision Budgétaire Modificative – Budget principal - DBM N°2 Budget principal

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, **APPROUVE** à la majorité absolue (1 abstention)

32°) Extrait délibération n°17/M10/144 – Création d'une régie de recettes

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE de créer au sein de la Communauté de Communes Osartis Marquion la régie de recettes suivante :

Le service Sports afin d'encaisser les recettes liées aux manifestations sportives,